



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF ET TECHNIQUE INFORMEL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE FICHER (GRWG)

Rome, Italie 26-28 juin 2017

PRINCIPAUX THÈMES DE DISCUSSION

Contexte/Introduction

La 32^{ème} session¹ du Comité des pêches (COFI) tenue en 2016 a exprimé son ferme soutien au Fichier mondial et à son développement continu et a reconnu qu'il pourrait jouer un rôle important en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et appui de mise en œuvre de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) et des autres instruments internationaux connexes. Le Comité a également demandé une participation plus large et que les données soit également fournies par les Membres.

Depuis le COFI 32, un projet pilote² a été lancé le 21 décembre 2016 avec 11 partenaires pilotes³ permettant une bonne couverture géographique. Le 21 avril 2017, la première version opérationnelle du Système d'information du Fichier mondial a été lancée et mise à la disposition de tous les Membres de la FAO, avec un accès restreint pour cette phase initiale. En vue du COFI 33 (juillet 2018), il est envisagé de publier la première version du Fichier mondial publiquement, avant cet événement.

Dans le but de faire progresser le développement et d'initier la mise en œuvre du Fichier mondial, ce document explore les principales questions à discuter lors de la troisième réunion du Groupe de travail sur le Fichier mondial (GRWG).

Éléments à l'ordre du jour:

8. Système d'information sur le Fichier mondial

Le projet pilote a permis de tester le système d'information avec des données réelles tant pour les fonctionnalités de recherche que pour le mécanisme de téléchargement. L'une des conclusions du projet pilote est que certains pays font face à des difficultés pour fournir des données au Fichier mondial, ce qui souligne le besoin de renforcer les capacités. Les données fournies ont concerné principalement le module sur les détails du navire, les données historiques et les autorisations pour les navires de pêche, les navires de

¹ <http://www.fao.org/3/a-i6882e.pdf>

² <http://www.fao.org/in-action/global-record/background/global-record-pilot-project/en/>

³ Colombie, Comores, Espagne, Ghana, Islande, Indonésie, Maurice, Mozambique, Philippines, Seychelles et Uruguay.

transport réfrigéré et les navires de ravitaillement. Un partenaire a également fourni des données d'inspection et de surveillance et sur le déni d'entrée dans les ports, qui ont servi de base de test pour mettre en relation ces modules d'information avec les autres, à travers l'identificateur unique du navire (IUN). Toutes les données ont été conservées dans le système d'information, à l'exception des deux derniers modules, l'inspection et la surveillance et le déni d'entrée au port, compte tenu des conseils fournis par le GRWG2 de ne pas remplir les 5 champs de données essentiels avec des informations autres que celles provenant de l'État du pavillon.

Il est maintenant important de créer une dynamique et de ne pas retarder la mise en œuvre du système et d'utiliser l'opportunité de l'année à venir avant que le COFI 33 ne présente les résultats à la communauté internationale.

À ce stade, le Système d'information sur le Fichier mondial est à mi-chemin de sa phase de développement basée sur la proposition à moyen terme (5 ans) présentée dans le document de stratégie⁴. Cette version inclue des caractéristiques et des fonctionnalités suffisantes⁵ pour être considérées comme prêtes pour la publication aux Membres de la FAO, en gardant à l'esprit que des améliorations et de nouveaux développements auront lieu pour renforcer l'outil.

Par conséquent, la publication marque également le début de la phase de mise en œuvre dans laquelle les pays/partenaires devront commencer à télécharger des données.

Une fois qu'un nombre suffisant de navires sera entré dans le Fichier (la référence sera liée à la phase 1), la prochaine étape pourrait être de rendre public les information du Fichier. Il est stratégiquement important d'atteindre ce point avant le COFI 33 et, pour cela, des efforts concertés doivent être faits.

a. Première version de travail:

i. Expérience des utilisateurs

La première version de travail du Système d'information du Fichier mondial est simple et facile à utiliser avec le séquençage logique des principales caractéristiques et fonctionnalités. Le système fonctionne actuellement en anglais mais également en français et espagnol. D'autres langues sont à l'étude compte tenu des difficultés et du coût du développement d'un système fonctionnant dans plusieurs langues. On envisage également de développer le système comme une application Web dynamique qui puisse fonctionner dans la plupart des types de terminaux, y compris les tablettes et smartphones. Cette fonctionnalité améliorerait les possibilités pour les utilisateurs de s'appuyer sur le Fichier mondial directement depuis le port ou selon leur besoin.

ii. Caractéristiques et fonctionnalités

Les fonctionnalités de demande (recherche), la validation des données, les reports d'erreurs, la gestion des utilisateurs et le téléchargement des données ont été développés et permettent de télécharger: i) les données des membres dans le système, ii) d'effectuer une vérification de la qualité initiale ainsi que d'afficher et de rechercher les informations insérées. La demande permet une recherche simple, lorsque l'utilisateur connaît exactement le navire qu'il recherche, et une recherche avancée,

⁴ <http://www.fao.org/cofi/33133-01d7de5488a77180759efacea7c39dbb7.pdf>

⁵ <http://www.fao.org/cofi/33133-01d7de5488a77180759efacea7c39dbb7.pdf>

lorsque l'utilisateur traque un navire dont les principales informations d'identification ne sont pas disponibles. Dans ce cas, l'utilisateur peut commencer à interroger le système et ajouter des informations à la dernière requête afin de restreindre la recherche.

Ce processus est très intuitif et propose à l'utilisateur trois niveaux différents: i) une synthèse de la flotte mondiale incluse dans le Fichier mondial, ii) un sous-échantillon issu de la recherche et iii) des informations détaillées sur un navire spécifique organisées en 6 modules différents: détails du navire, détails historiques, autorisations, inspection et surveillance, déni d'entrée dans un port et listes de navires INN. En outre, les informations externes au système peuvent être consultées via un hyperlien qui permet à l'utilisateur d'obtenir directement des informations supplémentaires sur ce navire spécifique présent dans d'autres systèmes.

Une fonctionnalité de téléchargement de données a été développée à la suite des conseils du GRWG2⁶ sur l'utilisation de fichiers CSV pour le téléchargement direct via le portail internet⁷. Des instructions sont données sur le site, ainsi que des modèles CSV pour le téléchargement de données et les fichiers et les exigences en matière de données pour faciliter leur utilisation. Cette fonctionnalité permet également de visualiser les fichiers précédents, téléchargés pour référence.

La validation des données comprend une fonctionnalité de rapport d'erreur qui envoie des messages automatiques à l'utilisateur concernant les résultats du téléchargement, spécifiant le nombre d'enregistrements insérés et rejetés et, pour ce dernier, un espace réservé pour toutes les erreurs individuelles identifiées avec une indication de l'erreur elle-même pour la correction.

D'autres caractéristiques et fonctionnalités seront mises en œuvre au cours des prochains mois. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'image globale, de l'échange automatique de données grâce à l'utilisation de schémas élaborés dans le cadre du CEFAC/ONU⁸ et de la validation avancée. Un test initial sera effectué avec l'UE et peut-être avec d'autres pays vers la fin de 2017.

iii. Participation

La mise en place d'un mécanisme automatique d'échange de données facilitera la participation et réduira le travail des Membres. La participation retardée de certains Membres semble répondre, dans la plupart des cas, à une première période de préparation des données dans les formats requis et approuvés par le GRWG. En outre, le manque de participation peut également être lié à un manque de capacité à procéder aux ajustements nécessaires. Plusieurs Membres sont actuellement en contact avec le Secrétariat pour obtenir des éclaircissements sur les procédures de téléchargement de données et devraient bientôt télécharger des données. La participation est essentielle pour faire progresser le Fichier mondial et elle a été identifiée dans le document de stratégie comme un facteur de risque pour la mise en œuvre du Fichier mondial.

Le GRWG3 est invité à donner des conseils sur les moyens possibles d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et toute autre caractéristique ou fonctionnalité qui pourrait rendre le Système d'information du Fichier mondial plus utile et facile à

⁶ Trois mécanismes différents d'échange de données devraient être développés pour permettre aux pays développés et en développement de soumettre des informations. Voir <http://www.fao.org/3/a-i5793e.pdf>

⁷ <http://www.fao.org/in-action/global-record/information-system/en/>

⁸ http://www.unece.org/cefact/xml_schemas/index

utiliser. Le GRWG3 est invité à encourager une participation plus large au Fichier mondial et à identifier les domaines qui peuvent nécessiter des actions de la FAO.

b. Règlements et procédures

i. Fréquence de la soumission des données

Étant donné que le COFI 31 a reconnu que les données et la soumission (éventuellement par les ORGP) sont de la responsabilité de l'État qui les génère, il est recommandé que la fréquence de soumission des données soit déterminée par chaque État membre ou ORGP participant au Fichier mondial. Pour que les données soient pertinentes, elles doivent être mises à jour dès que tout changement se produit. Différents modules d'informations peuvent nécessiter différentes fréquences de téléchargement. Les détails sur les navires et les modules d'information historique devraient moins être actualisés que les autres. D'autres systèmes semblables semblent recevoir des données sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, mais cela risque de compromettre l'efficacité du Fichier mondial en tant qu'outil de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, étant donné que des informations fiables et à jour sont nécessaires pour prendre des mesures contre les auteurs d'activités INN.

ii. Qualité des données

Les procédures actuelles de validation des données sont très simples et traitent principalement des types de données de base (texte, numéros, alphanumériques, références) et de larges intervalles (dans cette phase initiale). Des procédures de validation de données plus avancées seront mises en œuvre dans la prochaine phase de développement afin d'affiner la qualité des données selon les normes les plus élevées possibles pour un système mondial comme celui-ci. La fonction de déclaration des erreurs actuellement utilisée fournit à l'utilisateur des informations concernant le nombre d'entrées acceptées ou rejetées, ainsi que l'indication de l'emplacement de ces erreurs et une brève explication des actions à prendre.

Une autre façon d'améliorer la qualité des données serait de comparer (vérifier) les données des états du pavillon avec les données IHSM&T (les 5 champs de données essentiels proposés) et signaler toute divergence à l'État du pavillon pour examen. Le développement de cette caractéristique dépend des résultats de la discussion au titre du point 7 de l'ordre du jour, «Nouvelle offre de IHSM&T d'inclusion des données sur les navires dans le Fichier mondial»⁹. De la même manière, le GRWG3 pourrait envisager de vérifier les données des États du ports et des États côtiers (les 5 champs de données essentiels uniquement) par rapport aux données des États du pavillon¹⁰.

Il est prouvé que la transparence améliore la qualité des données car de nombreux utilisateurs peuvent détecter les erreurs dans les données et les signaler au système. À ce propos, il faut tenir compte de l'utilité de signaler les erreurs détectées dans le système par les utilisateurs.

iii. Divergences en matière de données

⁹ <http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/GlobalRecord/GRWG3/3e.pdf>

¹⁰ Une discussion à cet égard a eu lieu au sein du GRWG2, où il a été décidé que les données de l'État du port ou de l'État côtier (les 5 champs essentiels pour l'identification) ne devraient pas remplacer les données de l'État du pavillon si elles manquent. Cependant, on pourrait envisager de les utiliser pour une vérification des données.

On peut s'attendre à des conflits en matière de données dans un système mondial où certains États peuvent décider de transférer l'obligation (et la responsabilité) de soumettre des données aux ORGP concernées. Par exemple, les données pour le même navire pourraient éventuellement être fournies par deux ORGP différentes (pour les navires autorisés à opérer dans différentes régions à différentes périodes) et potentiellement présenter des anomalies. Les différences les plus importantes apparaissent dans le module sur les détails du navire (identification, enregistrement, caractéristiques, propriété, etc.). Il peut y avoir des divergences dans les autres modules en fonction du niveau et du type de validation qui est appliqué. Le système d'information du Fichier mondial est conçu comme un point d'accès unique pour toutes les données relatives aux navires qui sont essentielles pour lutter contre la pêche INN. Un seul enregistrement certifié par navire¹¹, d'informations fiables et actualisées, devrait être fait dans le Fichier mondial. Il est donc nécessaire de décider s'il faut: i) établir des protocoles de résolution des divergences, au moins pour les anomalies présentes dans les 5 champs essentiels ou ii) désigner une seule ORGP comme source de données (par type de navire? espèce?, zone?).

Une procédure de résolution des divergences possible pourrait être la suivante: les données émanant des États prévalent; lorsque des divergences apparaissent (divergence de données entrantes avec des données déjà dans le système), un message sera envoyé aux deux sources (et à l'État dont émane les données) indiquant les différences avec une demande de clarification à soumettre sous les 24 à 48 heures; s'il n'y a aucune réponse, les données d'origine sont conservées, puisque l'État est entièrement responsable des données.

Le GRWG3 est prié de fournir des conseils sur la fréquence souhaitée de soumission des données au Fichier mondial, des procédures avancées de validation des données, incluant ou non la possibilité de vérifier les données par rapport à celles de IHSM&T, les États portuaires et côtiers et même les utilisateurs généraux, si nécessaire. Le GRWG3 est également invité à donner des conseils sur les procédures de traitement des données provenant des ORGP et, le cas échéant, résoudre les questions de divergences de données.

9. Résultats de la première réunion des Parties à l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port et de la Conférence mondiale sur l'océan en relation avec le Fichier mondial. Les synergies avec les Directives volontaires relatives au programme de documentation des prises.

Comme indiqué précédemment, le COFI 32 «a reconnu que le Fichier mondial pourrait jouer un rôle important en tant qu'outil de lutte contre la pêche INN et soutenir la mise en œuvre du PSMA et d'autres instruments internationaux connexes».

En 2014, le document de stratégie¹² a fourni quelques indications détaillées initiales à l'annexe 1 «Synergies avec les instruments internationaux» sur les moyens par lesquels

¹¹ Par l'État qui en est l'origine.

¹² <http://www.fao.org/cofi/33133-01d7de5488a77180759efacea7c39dbb7.pdf>

le Fichier mondial pourrait soutenir: i) la mise en œuvre du PSMA, ii) la conduite de l'État du pavillon et iii) les mesures liées au marché.

Le PSMA est récemment entré en vigueur (5 juin 2016) et les Directives volontaires relatives aux programmes de documentation des prises (VG-CDS) ayant été approuvées par la troisième reprise de la Consultation technique (5 avril 2017) et proposés pour adoption par la Conférence de la FAO (3-7 juillet 2017), c'est maintenant le bon moment d'examiner les moyens par lesquels ces instruments peuvent créer des synergies plus fortes pour lutter contre la pêche INN et refermer le filet autour des auteurs d'activités INN.

PSMA

Lors de la première¹³ réunion des Parties (29-31 mai 2017, Oslo, Norvège), plusieurs Parties ont indiqué que:

- (paragraphe 13) *«devrait être pris en considération le rôle des instruments et des outils complémentaires dans le soutien de l'Accord, en particulier le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires d'approvisionnement (Fichier mondial), les Directives volontaires relatives au programme de documentation des prises, et les outils développés par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)»*
- (paragraphe 14) *«il a été souligné que des problèmes critiques, tels que l'information sur les transbordements, le développement de procédures d'évaluation des risques, la coopération tout au long de la chaîne de valeur et l'information en temps réel sur les navires et les résultats d'inspection devraient être abordés».*

Il semble clair que le Fichier mondial puisse soutenir la mise en œuvre du PSMA au moins de deux façons:

1. Sur la vérification et la validation par l'État du port de l'information à fournir à l'avance par les navires (étrangers) demandant l'entrée au port. Cela soutiendra la décision d'autoriser ou de refuser l'entrée au port et l'utilisation du port;
2. Lors de l'analyse des risques pour comprendre si le navire peut être suspecté de pêche INN et la prise de décision d'inspection ou non;

Et cela est particulièrement important pour obtenir des informations sur les navires non-Parties.

VG-FSP

En ce qui concerne les Directives volontaires sur la conduite de l'État du pavillon¹⁴, le Fichier mondial peut appuyer certaines fonctions de l'État du pavillon, telles que:

1. Procédures d'enregistrement adéquates; par la vérification des fichiers des navires et leur historique (pour éviter l'enregistrement des navires ayant des antécédents de non-conformité ou immatriculés dans un autre État);
2. Attribuer une autorisation (pour pêcher, transborder ou autre) aux navires ayant un «numéro d'identification unique et internationalement reconnu» et un rapport de conformité;
3. Transparence de l'information grâce à l'échange d'informations et l'utilisation de normes internationales.

¹³ <http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/PSMA/Parties/adoptedreport.pdf>

¹⁴ <http://www.fao.org/3/a-i4577t.pdf>

Tout ce qui précède s'applique aux navires de pêche, mais aussi aux navires de transport réfrigéré et navires d'approvisionnement, qui sont également entrés dans le Fichier mondial.

VG-CDS

Les Directives volontaires relatives au programme de documentation des prises¹⁵ s'appuient sur la responsabilité première de l'État du pavillon de lutter contre la pêche INN, en veillant à ce que les prises soient capturées conformément aux mesures de conservation et de gestion internationales, régionales et nationales applicables (empêchant ainsi les produits dérivés de la pêche INN d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement).

À cet égard, le Fichier mondial peut soutenir la traçabilité des poissons et des produits de la pêche du point de débarquement ou de transbordement jusqu'à la destination finale sur toute la filière de commercialisation en:

1. Liant le navire et les produits de la pêche à l'aide de l'identifiant unique du navire (IUN) qui devrait être inclus dans toute la documentation relative au produit (accompagné d'un numéro de document unique et sécurisé);
2. Vérifiant l'origine légale (ou non) du poisson et des produits de la pêche (suivre le produit à sa source, le navire);
3. Soutenant l'analyse des risques pour concevoir et mettre en œuvre des CDS.

Encore une fois, ce qui précède s'applique non seulement aux navires de pêche, mais aussi aux navires de soutien, navires de transformation du poisson, navires participant au transbordement et navires-transporteurs équipés pour le transport des produits de la pêche, à l'exception des navires porte-conteneurs. Cette dernière catégorie se réfère aux navires de transport réfrigéré et aux navires d'approvisionnement.

UNFSA

L'Accord des Nations Unies pour l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 concernant la conservation et la gestion des stocks¹⁶ de poissons chevauchants et des stocks de poissons hautement migrateurs, dans son article 18, indique les devoirs des États du pavillon qui se rapportent à ceux indiqués dans le PAI-INN et le VG-FSP pour lesquels le Fichier mondial peut jouer un rôle comme indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne l'échange de données, l'article 7 de l'annexe I¹⁷, indique au paragraphe 2 qu'«*Au niveau mondial, la collecte et la diffusion des données devraient être effectuées par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*».

En outre, le Fichier mondial a adopté la liste des violations graves énumérées à l'article 21, paragraphe 11, comme liste de référence pour le domaine de données «*Infraction/infraction apparente*» du module d'inspection et de surveillance. Ce qui est très utile pour élaborer une norme mondiale et diffuser pour faciliter la détection et l'analyse des activités INN.

¹⁵ <http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/CDS/TC2016/wpAnnex.pdf>

¹⁶ http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm

¹⁷ Normes requises en matière de collecte et partage des données.

Programme de développement durable à l'horizon de 2030

La Conférence mondiale sur les océans de New York a marqué une étape importante pour la communauté internationale en ce qui concerne l'accomplissement de l'Objectif de développement durable (SDG) 14¹⁸ afin de conserver et d'utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

L'objectif 14.4 traite spécifiquement de la lutte contre la pêche INN et des résultats sont attendus dès 2020. Le Fichier mondial augmentera la transparence et la traçabilité et renforcera les synergies entre tous les instruments mentionnés ci-dessus et les autres, de manière à refermer efficacement le filet sur les auteurs d'activités INN pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.

Le GRWG3 est invité à fournir des conseils sur les développements potentiels sur le Fichier mondial qui pourraient renforcer son rôle à l'appui des initiatives internationales visant à lutter contre la pêche INN et créer des synergies plus fortes.

10. Soutien au développement des capacités

Le COFI 31¹⁹ a apprécié l'assistance continue de la FAO aux États en développement dans le cadre du Fichier mondial. Dans le même ordre d'idée, les deux réunions du Groupe de travail sur le Fichier mondial ont reconnu l'importance de fournir une assistance aux pays en développement afin de leur permettre de participer en intégrant leurs données dans le système d'information du Fichier mondial. Plus tard, le COFI 32 a requis une participation plus large, incluant la fourniture de données par les Membres.

Le GRWG est également chargé, selon ses termes de référence de fournir des orientations pour «*Identifier les questions clés et les États Membres, en particulier les États en développement et les régions pour le renforcement des capacités, y compris l'identification des domaines pertinents pour l'assistance technique*».

Offrir un soutien au développement des capacités est essentielle à une large et bonne mise en œuvre du Fichier mondial.

Le document de stratégie suggère un cadre de renforcement des capacités qui comprenne certains des éléments suivants:

- ✓ étude des informations de base, y compris au moyen de questionnaires;
- ✓ sensibilisation;
- ✓ ateliers de développement et d'harmonisation des capacités;
- ✓ analyse des différences;
- ✓ mise en œuvre personnalisée des activités recommandées;
- ✓ assistance ciblée;
- ✓ essais.

Certaines de ces activités ont déjà eu lieu par le passé mais de manière limitée, principalement en raison de fonds insuffisants. Maintenant que la phase de mise en œuvre a commencé, des fonds dédiés seront recherchés pour soutenir les pays en développement.

¹⁸ <https://oceanconference.un.org/sdg14>

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-i4634e.pdf>

Il peut être judicieux de se concentrer sur les utilisateurs et fournisseurs de données et de collaborer avec les ORGP, afin que les systèmes d'information des Membres et des ORGP soient conformes aux exigences du Fichier mondial en matière de données et mécanismes d'échange de données.

Le Groupe de travail est prié de fournir des orientations sur les questions/domaines prioritaires et les pays/régions pour fournir une assistance afin de permettre aux États en développement de participer au Fichier mondial.

12. Autres questions

Transbordement

Étant donné que la pêche INN n'est pas seulement pratiquée par les navires de pêche, le COFI 32 a noté une proposition, faite par les États-Unis d'Amérique et a encouragé la FAO à entreprendre des travaux sur les transbordements et a fourni des suggestions supplémentaires concernant, entre autres, l'utilisation du Fichier mondial. Étant donné que le Fichier mondial recense les navires impliqués dans le transbordement, tels que les navires de transport réfrigéré, il peut jouer un rôle clé pour apporter un peu plus de transparence dans les pratiques de transbordement, autorisation, exigences et procédures en matière de notification et déclaration.

CWP-CSITBP

La Classification statistique internationale type des bateaux de pêche (CSITBP) utilisée comme référence pour le Système d'information du Fichier mondial date de 1984. Le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (CWP) a récemment accepté une nouvelle classification qu'il est recommandé d'utiliser dans le Système d'information du Fichier mondial.